

N° 2019/O2/088

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

- **OBJET** : TARIF RESIDENT AU PNR.

VU les statuts du Parc Naturel Régional de Corse,

VU la délibération N° 17/ 050 AC du 24 février 2017 adoptant le Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la Montagne,

CONSIDERANT que la Corse est une île-montagne,

CONSIDERANT que la Nature corse, et en particulier sa montagne, font partie du patrimoine de tous les corses,

CONSIDERANT que de nombreux corses méconnaissent la richesse de ce patrimoine,

CONSIDERANT les missions du Parc Naturel Régional de Corse, notamment la valorisation du patrimoine et l'éducation à l'environnement,

CONSIDERANT que diverses activités économiques rendent nécessaires le déplacement en montagne pour certains corses (agriculture, accompagnement, activités de pleine nature, ...),

CONSIDERANT que le développement de ces activités est un des axes du Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la Montagne,

CONSIDERANT les prestations proposées par le PNR,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Parc Naturel Régional de Corse d'étudier la faisabilité d'un tarif résident pour toutes ses prestations.

SE DECLARE favorable à la mise en place d'un tel tarif.